Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 11 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_081_3-DE

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

2023_081

ACTIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE
****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six Juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 juin 2022.

Nombre de conseillers	
En exercice	**62**
Titulaires Présents	50
Suppléants Présents	6
Pouvoirs titulaires	5
Votants	**61**

AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BOISSEAU Claudine, BRAC Estelle, DACKOW Jean-Michel, HERAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- DELPEUCH Dominique qui donne pouvoir JOUANNY Alain
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir à JACQUIER Christian
- PEYRONNET Claude qui donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir GAINAND Jean-Pierre

Excusée : THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Francis MARTIN est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 11 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_081_3-DE

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027. Entré en vigueur le 1er janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner 3 dossiers, pour un montant global de subvention de 1 664,00 €. Il concerne 1 dossier d'amélioration de la performance énergétique des logements et 2 dossiers d'adaptation de logement au vieillissement.

Les éléments constitutifs de chaque demande sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme départemental de l'habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Vu la délibération n°2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer 1 664,00 € de subventions au titre de l'amélioration de l'habitat privé, dans le cadre du programme départemental de l'habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 11/07/2023
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 11 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_081_3-DE

Programme Départemental de l'Habitat, demandes de subvention :

Eléments constitutifs du projet					Propositions de subvention soumise à délibération			
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux	Date du Conseil	sub. travaux	sub. AMO	TOTAL CC
René LESTER 34 Montlambert 87160 CROMAC	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	installation d'un monte escalier	4 891 € + 540 € AMO	26/06/2023	ANAH 2 446 € CD87 611 € **CCHLeM 300 €** (forfait)	ANAH 313 € CD87 113,50 € **CCHLeM 113,50 €**	**413,50 €**
Noémie LEBARBIER 7 avenue de Beauséjour 87330 NOUIC	occupant	amélioration énergétique des logements	isolation murs et toiture, remplacement des ouvertures et mise en place d'une PAC	23 316,87 € + 1 000 € AMO	26/06/2023	ANAH 9 661 € CD87 1 166 € **CCHLeM 500 €** (forfait)	ANAH 600 € CD87 200 € **CCHLeM 200 €**	**700,00 €**
Lucie GUYON Champeaux 87330 GAJOUBERT	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	installation d'une douche adaptée	4 113 € + 814 € AMO	26/06/2023	ANAH 2 057 € CD87 514 € **CCHLeM 300 €** (forfait)	ANAH 313 € CD87 250,50 € **CCHLeM 250,50 €**	**550,50 €**

ARCHIVE COPY